

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2019

Le conseil municipal, dûment convoqué le 21 décembre 2018, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents: Murielle BARBECOT - Sylvie PEGOURIE - Thierry DUSSAUGE - Christian MARCUCCILLI - Patricia ALLOUCHE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Marie-Jeanne LIATOUT - Michèle PAEMELAERE

Excusés: Jacky NOUET (pouvoir à E. MAQUET) - Martial FAILLET (pouvoir à J.M. MANGEOT)

Absents: - Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Sylvie PEGOURIE

Observation sur le compte-rendu de la séance du 4 décembre 2018 :

- Monsieur LAPIERRE indique que dans les questions diverses dans le 3^{ème} paragraphe, la phrase ci-dessous a été rajouté, mais n'a pas été dite à la séance du conseil.
« Patricia ALLOUCHE n'est pas d'accord pour engager sa responsabilité pour des propos qu'elle n'a pas tenu lors de la réunion du 10 septembre et se désolidarise de tout courrier envoyé par la Commune de Saint Marcel en Dombes »
Madame ALOUCHE confirme ses dire, ainsi que Monsieur le Maire.

Intervention en début de séance de Madame PERDRIX et de Monsieur COHARDY de l'Agence d'Ingénierie concernant la phase 2 des travaux de rénovation de l'école primaire. Madame PERDRIX expose les différentes solutions de consultation et de procédures à mettre en œuvre pour le choix d'une maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal précise qu'il souhaite également demander une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence d'ingénierie pour la rédaction d'un cahier des charges de consultation, la mise en ligne du DCE sur le profil acheteur de la Commune et la publication d'un avis de marché dans un journal d'annonces légales.

Suite à cette présentation de Madame PERDRIX le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de consultation pour la phase 2 de l'école et demande une proposition de convention à l'Agence d'Ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DANS LE CADRE DE TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION COMMUNALE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les caractéristiques du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux à réaliser à la station d'épuration communale.

Le montant du contrat est le suivant :

Entreprise	Montant HT Base
PreMesHyd	9 480.00€
T.V.A. 20%	1 896.00€
TOTAUX T.T.C.	11 376.00€

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'accepter la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux cités ci-dessus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LA SALLE DES FETES – DEPART A LA RETRAITE DES AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose que dans les trois mois qui suivent le départ à la retraite de des agents communaux, ceux-ci pourront bénéficier d'une mise à disposition à titre gratuit de cette salle afin de pouvoir fêter leur départ.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RESILIATION DE LA CONVENTION DU CAMION DE PIZZAS – LE MALYGANE

Le Conseil Municipal en accord avec Monsieur DECHANOZ Loïc – Camion de pizzas LE MALYGANE, souhaite résilier la convention d'occupation du domaine public signée le 4 mai 2018, à la date du 8 janvier 2019.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de résilier ladite convention.

QUESTION DIVERSES

- L'association « Les Chemins d'Assise » présentera lors d'un prochain conseil leur solution d'hébergement durable pour les pèlerins de passage sur notre commune.
- Lecture de la lettre de Madame Buhard du 29 décembre 2018, en réponse à la lettre de la commune du 13 décembre 2018, accusant réception du courrier de Madame Buhard reçu le 20 septembre 2018.
- Un cahier de doléance est mis à la disposition en mairie pour les habitants de la commune.
- Le bureau d'études AJBD accompagné de la CCD réalise une étude sur la gestion des déchets. Cette étude comporte trois étapes :
 - 1- Le Diagnostic du service,
 - 2- Les scénarios de mise en place d'une tarification incitative
 - 3- le plan d'actions du scénario retenu.La commune souhaite une vraie concertation avant toute validation de décision de la Communauté de Communes de la Dombes.
- Les élus lors du Conseil Municipal du 8 janvier ont constaté que Madame Buhard enregistrerait cette séance du Conseil. Certains élus indiquent que Madame Buhard aurait dû annoncer qu'elle procéderait à cet enregistrement.

Fin de séance 23h15

Le maire,



le secrétaire,

